

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL  
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX  
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.



**ABONNEMENTS**  
**LES ABONNEMENTS**  
sont payés d'avance.  
**LES DÉPARTEMENTS LIMITROPES**  
Trois mois..... 5 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Un an..... 16 fr.  
**AUTRES DÉPARTEMENTS**  
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

**INSERTIONS**  
**LES INSERTIONS**  
sont reçues au  
**Bureau du Journal du Lot**  
et  
**se paient d'avance**  
Annonces... 25 c. à la ligne  
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 3 Janvier 1872.

La France entière a les yeux fixés sur Paris, à l'occasion du scrutin électoral du 7 janvier pour la nomination d'un député. Le candidat choisi par les révolutionnaires de toute nuance est M. Victor Hugo, l'ancien protégé et pensionné de Charles X, l'ancien pair de France de Louis-Philippe, l'ancien défenseur de Louis Napoléon. L'élection du 10 décembre 1848, l'ancien républicain du coup-d'état 1851, l'ancien exilé, complice de tous les conspirateurs, aujourd'hui socialiste et communal.

M. Victor Hugo obtiendra-t-il la majorité? La plupart des journaux et des correspondances donnent une réponse affirmative.

S'il en est ainsi, Paris aura fourni un nouvel argument aux hommes qui pensent qu'il faut absolument décapiteler cette ville, soit que la République doive se fonder, soit que la monarchie constitutionnelle soit appelée à nous sauver de l'anarchie.

Il est impossible de jeter, aux départements, et surtout aux populations de nos campagnes, un défi plus complet que le nom de Victor Hugo, insulteur de Dieu, de l'Eglise et de la Royauté sous quelque nom qu'elle se présente.

Paris est la cité de ces affreuses barricades, que les fils de nos paysans, soldats dévoués de l'ordre, détruisent au prix de leur sang pour le salut de la nation.

En nommant M. Victor Hugo, Paris dit qu'il veut une nouvelle fois à la France qu'il entend lui dicter des lois. Mais ce serait une raison de plus pour que l'Assemblée nationale se maintint ferme et résolue, à Versailles.

Attendons, et jusqu'au dernier moment, faisons des vœux pour que Paris trompe les craintes des honnêtes gens, et donne à la France la preuve d'un retour quelconque aux idées conservatrices.

Voici le marché électoral accepté par M. Victor Hugo qui a repoussé le mot *Mandat impératif* pour y substituer le mot *mandat contractuel*. C'est un acte véritable passé entre le candidat et les délégués des réunions communardes.

Mandat contractuel arrêté par le comité de la rue de Bréa, et par le Comité électoral des travailleurs, adopté dans différentes réunions publiques.

Considérant que le mandat contractuel est le seul moyen qui mette en évidence la volonté fermée et nette du collège électoral.

- 5. Instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque. — Instruction secondaire gratuite et laïque.
- 6. Séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat. — Rétribution des ministres de tout culte à la charge exclusive de ceux qui les emploient.
- 7. Liberté absolue d'association. — Liberté de réunion. — Liberté de la presse. — Abolition des procès de presse, excepté en matière civile.
- 8. Nomination à l'élection des maires et adjoints de toutes les communes, sans aucune exception.
- 9. Restitution au département, à l'arrondissement, au canton et à la commune, de tout ce qui est de leur ressort.
- 10. Réforme de la magistrature. — Suppression de l'inamovibilité. — Extension des attributions du jury.
- 11. Impôt vraiment proportionnel sur le revenu.
- 12. Exclusion de toutes les monarchies, sous quelque forme qu'elles se présentent.
- 13. Le programme ci-dessus constitue un mandat contractuel, que le représentant a accepté et signé.
- 14. La sanction qui doit consacrer le mandat contractuel sera la démission du représentant, qui pourra dans le cas d'infraction au présent contrat, lui être demandée par un jury d'honneur tiré au sort parmi les représentants républicains de l'Assemblée, ayant signé, eux aussi, le mandat contractuel.

Paris, le 28 décembre 1871.

La France constate, dans un excellent article, que le journal de M. Gambetta donne son appui à M. Victor Hugo.

Elle ajoute : Le nom de M. Victor Hugo, devenu le honteux courtisan de la pire des démagogues, ne signifie ni l'affirmation de la République, ni l'abolition de la peine de mort, ni la dissolution de l'Assemblée, ni la rentrée du gouvernement, ni la levée immédiate de l'état de siège.

Il ne signifie qu'une chose : la tyrannie de la rue servie par un homme qui s'est fait l'esclave de toutes les popularités malsaines; le gouvernement des clubs aspirant de nouveau à devenir le gouvernement de la France; la continuation de la Commune qui n'était que l'application des doctrines glorifiées à Lausanne par Victor Hugo quand il préconisait « l'embrasement de la République et du socialisme. »

Et comme conséquence, si le nom de Victor Hugo sortait de l'urne, voici ce qu'il signifierait : antagonisme de Paris et de la France, de Paris dominé par l'absurde radicalisme des démagogues, et de la France aspirant à l'ordre, au travail, au respect des lois; Paris éloigné plus que jamais de reprendre son rang de capitale; l'état de siège indéfiniment maintenu; les mesures de clémence que l'apaisement pourrait rendre possibles, indéfiniment ajournées.

Pour tout homme de bon sens, le doute ne saurait exister sur ce point.

Quand au héros de cette burlesque et lamentable épopée, M. Victor Hugo, il n'a qu'à se retourner vers son passé, à relire ses articles, ses proclamations, ses discours de 1848; il n'a qu'à se mettre en face de lui-même pour mesurer les degrés de l'échelle descendante qu'il a suivie.

Il n'y a pas de tristesse, qui égale, dans les âmes élevées et patriotiques, celle que fait éprouver cette déchéance des hommes appelés par les dons de l'esprit à être les guides et les lumières de la nation. Victor Hugo est au nombre de ceux qui ont été au-dessous de leur génie; il n'a pas su porter ce glorieux fardeau. Plus il s'est avancé dans la vie, plus il s'est abîmé dans une sorte de culte de lui-même qui l'a livré à toutes les suggestions de la monomanie ambitieuse.

## Correspondance spéciale

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 30 décembre.

L'émotion excitée par le récent incident prussien tend à se calmer. Tandis que l'opinion publique persiste à voir un indice de dispositions agressives de la Prusse dans la publication de la fameuse dépêche de M. de Bismark, on paraît croire, au contraire, dans nos régions officielles que cette dépêche a été en quelque sorte imposée à la Prusse par le sentiment allemand et que M. de Bismark a voulu calmer les passions germaniques, plutôt que les exciter, en leur donnant cette platonique satisfaction. L'avenir seul peut dire de quel côté se trouve le jugement le plus juste pour le chancelier fédéral. Ce qui est certain, en attendant, c'est que les rapports diplomatiques entre Versailles et Berlin se sont notablement détendus depuis quelques jours. On m'assure même qu'il a été engagé des négociations en vue de restreindre encore l'occupation prussienne sur notre territoire. Une personne fort bien placée pour juger la situation me disait ce matin que, selon toute probabilité, à moins d'incident tout-à-fait inattendu, le gouvernement de M. Thiers serait parvenu, avant la fin de 1872, à obtenir l'évacuation complète de notre territoire. Dieu veuille que cette prédiction se réalise!

On dément, dans les régions officielles la conversation que rapportent plusieurs journaux d'hier et d'aujourd'hui, comme ayant été tenue entre le comte d'Arnim et M. de Rémusat à l'occasion de la dépêche du 7. On y révoque aussi en doute le projet attribué à M. de Bismark de vouloir réoccuper les départements récemment évacués, ce qui équivaldrait presque à une déclaration de guerre. D'après une note publiée par le *Journal officiel*, il paraît qu'il est inexact aussi que les prussiens aient saisi un étage dans les Ardennes et qu'ils aient menacé d'en saisir d'autres lors de la disparition de l'officier Lucas (que l'on a su depuis avoir déserté pour s'engager en Algérie dans la légion étrangère.)

Pour en finir avec les informations relatives à ce douloureux sujet de l'occupation étrangère, je dois constater qu'il n'est nullement question de donner un successeur au général de Manteuffel, à Nancy, et enfin que, dans la Marne, les baraquements viennent d'être terminés pour quelques milliers de prussiens qui logeaient encore chez les habitants.

Aujourd'hui, avant la séance, le mandat contractuel accepté par Victor Hugo, formait le principal sujet des conversations. Même dans la gauche, la conduite de l'illustre poète était l'objet de sévères appréciations. Dans un groupe formé surtout de députés parisiens, on paraissait croire que Victor Hugo serait élu, mais on ajoutait que son élection ferait disparaître les quelques chances qui restaient encore pour la rentrée de l'Assemblée et du gouvernement à Paris.

La commission de l'armée a décidé par 23 voix contre 42, que la durée du service militaire actif serait fixée à cinq années. La durée du service serait donc de cinq ans dans l'armée active, de quatre dans la réserve et de six dans un deuxième ban de la réserve consacré à la défense du territoire.

Je vous signalais, l'autre jour, des tendances de rapprochement entre la réunion des Réservoirs (droite) et la réunion St-Marc-Girardin (centre-droit). Le rapprochement existe, mais il n'a jamais été question de fusion, ainsi que l'ont dit quelques personnes. Il a été convenu seulement, entre les deux réunions qui, d'ailleurs, comptent un assez grand nombre de membres communs, que, dans toutes les occasions importantes, des délégués de chacune d'elles seraient chargés de s'entendre sur la conduite à tenir.

La nomination de M. Guyot-Montpayroux à la légation d'Athènes est maintenant donnée comme certaine. Il est inexact qu'il soit question de nommer M. Jules Ferry à la légation de Lisbonne.

Le Parlement italien a été saisi d'un projet de loi pour le percement du col de Tende. On doute

assez généralement, parmi les hommes compétents, que ce projet puisse aboutir, par les motifs que les avantages de l'entreprise ne seraient pas en rapport avec les frais énormes qu'elle nécessiterait. D'ailleurs, la nécessité de ce nouveau percement se fait beaucoup moins sentir aujourd'hui que le réseau ferré de la France est relié au réseau italien par le Mont-Cenis et par le littoral ligurien. Dans le cas où le percement s'effectuerait, il amènerait inévitablement de ce côté une rectification de frontière atten due que le tunnel mettrait en quelque sorte l'Italie sur le territoire français, notre diplomatie en 1860 ayant eu le grand tort de laisser à l'Italie les deux communes de Tende et Briga situées de ce côté-ci des Alpes, bien que leurs populations eussent voté à l'unanimité l'annexion à la France.

Il y a eu 23 arrestations à Arles à la suite des désordres survenus dans une représentation théâtrale.

On dément de Marseille la nouvelle que les réunions électorales de cette ville aient subi quelque restriction.

M. Gambetta est actuellement à Toulon.

Versailles, 31 décembre.

M. Thiers avec les ministres, ont fait visite à 11 heures au président de l'Assemblée. L'entrevue a été très-cordiale, mais aucun discours n'a été échangé.

M. Grévy, avec le bureau, ont rendu la visite à M. Thiers, à midi.

De nombreux députés de toute nuance ont été reçus par le président de la République. M. Thiers a causé amicalement, mais il n'y a pas eu de discours.

Les députés ont individuellement félicité M. Thiers, lui exprimant leur vif désir du succès de sa politique de conciliation.

MM. Bocher, de Lasteyrie et autres ont assuré M. Thiers de leur dévouement, protestant contre les bruits de toute arrière pensée politique dans le dernier débat de la Chambre.

En résumé, la réception d'aujourd'hui a produit une excellente impression.

M. Thiers, ayant auprès de lui le maréchal MacMahon, a reçu ensuite l'armée. Aucun discours n'a été prononcé.

Il paraît certain que M. Gontaut-Biron partira mardi pour Berlin.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 30 décembre

L'Assemblée nationale, après avoir entendu, ainsi que nous l'avons dit, MM. Germain et Alfred André, est restée en séance jusqu'à huit heures du soir. MM. Bocher, le ministre des finances et Thiers ont pris la parole. La *Patrie* résume ainsi la discussion et le vote.

Le président de la République a apporté dans le débat une vivacité, une ardeur et parfois une raideur dont seuls peuvent avoir idée ceux qui le connaissent. Il n'a pas voulu laisser à la commission le moindre succès, même partiel; il a disputé le vote article par article et même par moitié d'article, pour ne rien céder à ses adversaires.

On ne saurait indiquer le ton cassant et absolu avec lequel M. Thiers sait dire : « Nous ne pouvons pas accepter au-dessous de 400 millions; pas un de moins! »

Il est permis de se demander ce qu'aurait fait M. Thiers si l'Assemblée en avait limité l'émission à 100 millions de moins. Mais l'Assemblée a voté à la presque unanimité tout ce que M. Thiers a voulu, et le vote se résume ainsi :

La Banque est autorisée à porter à 2 milliards 800 millions son émission de billets, qui est actuellement limitée à 2 milliards 400 millions.

Une part de cette émission nouvelle pourra être

faite en coupures de 5 et 10 francs, selon les besoins de la circulation.

En ce cas, nous sommes de l'avis du gouvernement et nous ne pouvons qu'approuver ce vote. Mais la discussion qui l'a précédé et préparé a été, à notre avis, fort incomplète. Elle a été brusquée, tronquée. Le gouvernement, représenté par M. Thiers et par M. Pouyer-Quertier, a occupé si longtemps la tribune, qu'on peut lui reprocher de l'avoir gardée pour lui seul.

**INFORMATIONS**

Le général de Ladmirault, gouverneur de Paris, vient de prendre un arrêté qu'on ne saurait trop hautement approuver. Il vient de défendre la vente et le colportage, dans le département de la Seine, des photographies, gravures et lithographies capables de troubler la paix publique.

Désormais, on ne pourra plus vendre, à des milliers d'exemplaires, les portraits de Ferré, de Rossel, de Raoul-Rigault, de Delescluze, de Gaston Crémieux et de tous les autres adeptes de la Commune.

Plusieurs journaux ont annoncé que M. de Rémusat venait de répondre à la récente dépêche de M. de Bismarck. Cette nouvelle est contredite formellement par les paroles suivantes, prononcées par le président de la République :

« Aujourd'hui, nous voulons la paix, nous la voulons tous; elle a été cruelle; mais plus elle a été cruelle, plus nous devons y tenir et ne pas risquer légèrement le salut du pays, lorsque des imprudences ont été commises — imprudences je dirai criminelles, — et lorsqu'elles nous attirent des paroles auxquelles il est de notre dignité de ne répondre que par le silence. »

À la dernière séance de l'Assemblée, M. Jules Simon a profité d'une courte suspension pour aller saluer le duc d'Aumale qui causait à son banc avec le général Chabaud-Latour. Le prince a gracieusement tendu la main à M. Jules Simon, qui s'est incliné avec modestie. Les radicaux de l'extrême gauche ont paru fortement choqués de cette démarche pourtant bien naturelle de leur ex-collègue, vis-à-vis d'un prince du sang royal. M. Tolain l'a signalée à M. Naquet, qui l'a signalée à M. Ordinaire, et pendant ce temps le bouillant et sympathique colonel Langlois se livrait à une pantomime des plus animées.

(Journal de Paris.)

La société en commandite dont est gérant M. Jules Mottu a été déclarée en état de faillite ouverte.

M. Mottu a déposé lui-même au greffe du tribunal de commerce son bilan.

Le chiffre du passif est de 208,216 fr 90 c.; le chiffre de l'actif est porté pour mémoire.

On annonce que M. Mottu a donné sa démission de membre du conseil municipal de Paris.

L'Académie française, dans sa séance du 30 décembre, a nommé MM. le duc d'Aumale, Littré, Camille Rousset et de Loménie, la candidature de M. Littré, philosophe anti-chrétien et athée, a été combattue comme indigne dans une longue note que Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, a communiquée à tous les académiciens avec preuves à l'appui. En conséquence, immédiatement après l'élection, l'illustre et vénérable prélat a adressé la lettre suivante au directeur de l'Académie française :

« Paris, 30 décembre 1871.

« Monsieur le Directeur,

Je ne puis plus avoir l'honneur de faire partie de l'Académie française. Veuillez bien lui faire agréer ma démission, et veuillez agréer vous-même l'hommage de ma parfaite considération.

» † FELIX, évêque d'Orléans. »

Mgr Dupanloup a fait ce qu'il devait.

En temps ordinaire, c'est tout simple. En ce temps-ci, c'est très beau.

Les élections pour les quatre fauteuils vacants à l'Académie Française ont eu lieu samedi.

Le premier tour, le duc d'Aumale a été élu avec 27 voix contre un bulletin blanc.

M. Littré a été élu avec 17 voix contre 12

données à M. Saint-René-Taillandier.

M. Camille Rousset a été élu avec 17 voix

contre 12 données à M. Vielcastel.

Un second tour a été nécessaire pour la quatrième élection disputée par MM. de Loménie et About qui avaient obtenu chacun 12 voix.

Un nouveau scrutin a donné la victoire à M. de Loménie avec 15 voix contre 14 obtenues par M. About.

**Revue des Journaux**

**France.**

Il y aurait de l'injustice à faire retomber sur 1871 la responsabilité de tous les malheurs sous le poids desquels nous sommes pliés aujourd'hui encore. Les catastrophes qui en ont signalé les trois premiers mois, étaient en grande partie le reliquat de 1870.

Nos désastres militaires, dont la conclusion a été la capitulation de Paris et la paix onéreuse de Versailles, ne doivent être équitablement enregistrés que comme les déductions logiques des revers de l'année précédente. Quant au crime du 18 mars 1871, il n'est pas non plus difficile d'en reconnaître le germe dans l'événement du 4 septembre 1870.

Sans le 18 mars et la Commune, quel chemin n'aurions-nous pas fait aujourd'hui dans la voie réparatrice ouverte à nos efforts? Quand on songe qu'en moins d'une année nous avons payé deux milliards, réduit à six départements l'occupation allemande, repris le cours régulier de notre vie nationale, refait une armée et jeté les bases de réformes législatives importantes, on envisage avec un amer regret ce que nous aurions pu faire sans la cruelle aventure de la Commune?

**Français.**

L'opinion publique s'est vivement émue de trouver le nom de M. Barthélemy St-Hilaire parmi les cent et quelques députés qui ont voté contre l'ordre du jour blâmant implicitement M. Pascal Duprat pour sa conduite plus qu'étrange dans l'affaire des procès-verbaux de la commission chargée de vérifier les élections des princes d'Orléans. M. Barthélemy St-Hilaire, aurait dû comprendre que ses relations étroites avec le président de la République risquaient de donner à ce vote une portée qui n'a pas été sans ébranler la majorité.

**Patrie.**

Personne, parmi nous, en repassant dans sa mémoire les douze mois d'anxiété et d'humiliations de 1871, ne peut y retrouver la trace d'un jour véritablement consolant. Ceux que la miséricorde de la Providence a convertis et qui ont en la fortune de conserver intact l'abri du bonheur domestique, n'aperçoivent autour d'eux que le contraste de la ruine et du deuil, et, dominant tout, le spectacle accablant du désastre et de l'abaissement de leur pays. Il faut remonter aux plus noirs moments du quinzième siècle pour rencontrer dans notre histoire une situation aussi désolante. Nous ne nous laissons pas abuser par le calme relatif dont la lassitude et l'universel épuisement nous permettent de jouir dans la minute présente. Les leçons du passé doivent au moins nous apprendre à envisager avec fermeté les probabilités de l'avenir; nous devons au moins en retirer cet enseignement, que les fautes, les malheurs et les crimes qui semblaient jadis aux âmes légères des chimères pessimistes, étant devenus de terribles réalités, tout demeure possible et probable dans le domaine du mal. La génération qui a vu les Allemands dans Paris, la mutilation du sol de la patrie et le règne de la Commune, n'a plus le droit de nourrir sur elle-même et sur ses destinées aucune illusion; elle doit s'attendre à tout en matière de désastre, et se dire que, pour elle, l'honneur des faits peut toujours dépasser les prévisions les plus sinistres.

Osons le dire: nous avons souffert dans le passé d'incalculables maux, mais les perspectives de l'avenir ne nous offrent pas un point sur lequel nous puissions sérieusement fonder nos espérances. Ce qu'il y a de plus triste à penser, c'est qu'après avoir perdu dans cette année funeste notre supériorité militaire, les plus précieuses de nos provinces, une partie de notre honneur civique, déclaré et ensanglanté par la Commune, nous avons, par surcroît,

perdu une chose plus rare encore: nous avons perdu l'occasion de nous sauver! La providence, au milieu de sa rigueur, nous a cependant traités avec une alternative de miséricorde, car elle nous a fourni, par deux fois, le moment du salut: à la chute de Gambetta, à la réunion de l'Assemblée, à Bordeaux, tout le monde en France a senti qu'une décision vigoureuse, qu'un parti héroïque, qu'une rupture irrévocable avec la Révolution nous donnerait seule le moyen de nous régénérer. On a tout attendu, tout espéré. L'étroit et sec génie de M. Thiers a commencé à se révéler alors; alors a commencé cette longue mystification des conservateurs dont nous suivons jour par jour le progrès et l'accroissement. Au lieu d'une solution, il a imaginé le pacte de Bordeaux. On s'est résigné au pacte en pensant qu'il serait sincère et loyalement maintenu. Puis est venue la Commune. Au lendemain de sa défaite, le jour de l'entrée de Mac-Mahon dans Paris, une seconde occasion nous a été donnée: on devait en appeler à l'Assemblée, au pays, remettre la pyramide sur sa base. Rien n'était plus facile, le cri public le demandait. Le même génie personnel et court a prévalu, l'occasion a été manquée, manquée de parti pris et avec préméditation; il eut fallu un grand homme, un grand citoyen; nous nous sommes trouvés en présence d'un homme d'esprit, merveilleusement préoccupé de lui-même, et épuisant toutes les ressources de sa finesse à énerver le sentiment de réaction légitime et salutaire que les abominations démagogiques avaient soulevé dans tous les cœurs.

Le résultat de cette politique, nous la touchons du doigt: le parti de la Commune s'est reformé; il menace, il attend son heure; M. Gambetta, restauré et réhabilité, voyage dans le Midi comme le dauphin de la République, attendant sans impatience l'héritage qui semble ne pas pouvoir lui échapper; et cependant les Allemands, plus menaçants, plus implacables que jamais, attendent l'arme au pied la restauration de Gambetta pour commencer immédiatement leur seconde invasion.

C'est sur ces pronostics que s'ouvre l'année 1872.

Que Dieu nous protège!

MM. les Ministres sont décidément du dernier bien avec MM. les Radicaux. On se voit, on se presse les mains, on s'écrit les billets les plus tendres. Eh doutez-vous? Lisez la lettre que M. de Rémusat, le ministre des affaires étrangères, vient d'adresser à M. Testelin, le député du Nord, le protégé de M. Barthélemy Saint-Hilaire, celui, enfin, qui, dans un jour de fureur ou plutôt de sincérité, jeta à l'Assemblée une injure dépassée seulement par la dernière insulte de M. Ordinaire.

Or, ce monsieur Testelin, cherchant un candidat aux élections parlementaires pour le département du Nord, où il a, laissé de si chers souvenirs, s'est adressé, comme de raison, à un ami de son ami Saint-Hilaire, — service pour service — et il a offert la candidature à M. de Rémusat.

Aussitôt, remerciements chaleureux de M. de Rémusat à ce cher M. Testelin: témoignages d'estime et de respect, admirations, pamoisons et genuflexions du Ministre devant le Radical. « Rien, mon cher collègue, ne peut me flatter davantage que votre insistance » et le suffrage spontané des électeurs, que vous avez bien voulu consulter, mais j'ai pris la résolution de ne pas entrer, comme député, à l'Assemblée nationale, et il ne s'est assurément rien passé depuis dix mois qui m'ait fait regretter cette résolution. »

Oh! oh! Monsieur le ministre, rien ne nous étonne plus que cette gratuite injure lancée ainsi à l'Assemblée nationale, que cette reprise par vous des grossièretés inaugurées par votre cher ami Testelin.

Qu'a-t-elle donc fait, cette Chambre, pour que vous ne regrettiez point de n'y pas siéger? Elle a nommé président M. Thiers, qui vous a choisi pour ministre; elle a, en bonne personne, laissé passer sans murmurer ces choix étranges que vous lui avez imposés, et M. Picard nommé à Bruxelles, et M. Lanfrey, envoyé à Berne. Elle soutient, malgré toutes ses défaillances; ses fantaisies et ses injustices le cabinet dont vous faites partie. Et vous n'êtes point satisfait d'elle encore? Tudein! monsieur le comte, vous êtes difficile et il semble que vous pourriez vous trouver parfois en plus mauvaise société.

Chaque pays renferme une collection plus

ou moins variée d'individus déclassés, d'avocats sans causes, médecins sans clientèle, journalistes sans talent; ces gens-là sont partout un sujet d'inquiétude pour la société au milieu de laquelle ils vivent; en France, au contraire, ils sont l'espoir du pays, les enfants chéris de la République.

Les réunions électorales recommencent à Paris.

Les orateurs des clubs ont repris la parole; les mêmes auditeurs reviennent dans les mêmes salles pour y applaudir aux mêmes doctrines, et les candidats dont les noms reparaissent sont d'anciens favoris de la démagogie, plus ou moins ballottés par le flot révolutionnaire dans lequel ils s'agitent depuis longtemps.

Nous voici revenus aux clubs de 1848, à ceux de 1870 et 1871. Puisque nous en sommes encore à ces programmes, à ces hommes, à ces doctrines, à ces insanités, tout est donc à recommencer.

La France a payé d'un prix effrayant et désastreux les leçons qui auraient relevé, corrigé, régénéré toute autre nation. Nos révolutions, nos malheurs, nos incertitudes actuelles, les menaces de l'avenir, tout cela n'est rien! La démagogie poursuit son œuvre avec les mêmes formules, les mêmes convoitises, les mêmes hommes et les mêmes auditoires, qui voteront demain comme ils ont voté hier.

C'est la roue de la bêtise humaine et de la passion démagogique qui tourne avec impassibilité et qui nous ramène les mêmes menaces. La France se décidera-t-elle enfin à secouer sa torpeur, à étouffer ces conspirations vulgaires et à se sauver elle-même par un vigoureux élan national?

**Ordre.**

La veille de la capitulation de Metz, le maréchal Bazaine fit payer par anticipation tout le mois de novembre aux officiers destinés à une longue et rude captivité. On ne pouvait faire un usage plus humain de cet argent qui échappait ainsi aux mains de l'ennemi.

Mais voici qu'après un an la Comptabilité se présente? Vous savez, la Comptabilité, cette chose sans oreilles et sans entrailles, inaccessible à toute considération morale, de sentiment ou d'humanité, et cependant la reine toute puissante et incontestée de cet âge d'argent! Elle se présente et dit à nos officiers éprouvés par tant de misères: « Vous avez touché sans droit votre solde de novembre; rendez-nous sans retard cet argent illégal. »

Ce n'est pas tout. Nos officiers, au commencement de cette guerre qui éclata si subitement, eurent à se pourvoir de chevaux en quelques jours. Du prix de ces chevaux, ils payèrent la moitié à la Remonte; l'autre moitié resta due.

La Comptabilité, qui a bonne mémoire et qui n'est pas un créancier tolérant, réclame sans pitié ce reliquat de dette. Il semble que pour elle la guerre n'ait point eu lieu, causant tant de pertes et de ruines privées; il semble que rien n'ait été troublé dans le train ordinaire des choses et dans notre vie commune; elle est immuable et elle écrase; elle foule tout sous cette immutabilité.

**Journal de Paris.**

Quelle serait l'attitude de la Russie, au cas où la Prusse s'efforcerait de provoquer une nouvelle lutte pour accabler la France? La dernière circulaire de M. de Bismarck impose à nos hommes d'Etat le devoir de découvrir les éléments d'une réponse précise à cette question. Il y va des destinées de notre pays de savoir à quoi nous en tenir sur les dispositions réelles du seul gouvernement de l'Europe qui soit libre dans son action, et dont les intérêts, en certains cas, puissent devenir identiques aux nôtres.

La Prusse a déclaré à maintes reprises, qu'en nous prenant l'Alsace et la Lorraine elle ne voulait que donner à l'Allemagne, c'est-à-dire à l'Europe centrale, des garanties contre notre humeur agressive. La Prusse a déclaré, avec non moins d'insistance, qu'elle n'aspirait qu'à fonder une paix durable. Ces déclarations imposent à la Prusse une attitude conciliante et pacifique, dont elle ne peut se départir sans violer ses promesses. Or, personne en Europe ne s'est montré plus favorable que la

Russie aux dispositions pacifiques manifestées par la Prusse. Personne n'aurait plus le droit que la Russie de se plaindre à Berlin de tout acte contraire au maintien de la paix. C'est par là que nous pouvons espérer de nous ouvrir quelque accès à Pétersbourg.

La récente dépêche de M. Bismarck à M. d'Arnim nous indique dans quel sens nous devons marcher. M. de Bismarck ne nous parlerait pas de cette façon s'il n'avait quelque arrière-pensée. Cette arrière-pensée, c'est de nous rendre la paix intolérable. Le cabinet de Pétersbourg ne peut approuver cela. Faisons-le donc confidant de nos craintes. Il finira par nous écouter, ce sera déjà beaucoup. Nous aurons gagné sa confiance le jour où il sera persuadé que nous voulons sincèrement le maintien d'une paix nécessaire à la réparation de nos forces, tandis que la Prusse ne poursuit pas d'autre dessein, après nous avoir accablés, que de nous accabler encore plus.

**Chronique locale et méridionale.**

Les assises du département du Lot, pour le premier trimestre de 1872, s'ouvriront à Cahors, le 19 février prochain, sous la présidence de M. de Tholouze, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

MM. Gaillard et Izarn, juges au tribunal de première instance de Cahors, sont nommés assesseurs.

La Société des agriculteurs de France, dont fait partie notre député, M. Pagès Dupont, examinera, dans sa session de 1872 diverses questions intéressant le département du Lot. Ces questions sont annoncées ainsi qu'il suit par le Bulletin mensuel de la Société :

Enseignement de la viticulture et de la viti-culture.

Les traités de commerce et la viticulture.

Les maladies de la vigne.

Association et participation dans la culture de la vigne. — Les producteurs et les intermédiaires dans les régions de culture morcelée.

Etude de la synonymie des cépages de la région de l'est et de la région du sud-est en France.

Une médaille de 1<sup>re</sup> classe a été accordée à M. Chantôt (Frédéric), commis greffier au tribunal de Moissac, qui a sauvé un enfant en danger de se noyer dans le canal.

Le Messager du Midi nous apporte le texte du traité conclu entre le ministère de l'agriculture et du commerce, représenté par M. Henzé, et le département de l'Hérault, pour l'installation définitive de l'école régionale d'agriculture du Midi sur le domaine de la Gaillarde, commune de Montpellier. Ce domaine comprend les bâtiments d'exploitation et 22<sup>h</sup>,50 environ de terres, ainsi réparties :

0<sup>h</sup>,16 ares occupés par les bâtiments et les cours y attenants;

0<sup>h</sup>,21 ares formant le jardin potager et le verger;

0<sup>h</sup>,41 ares composant le jardin paysager ou anglais;

1<sup>h</sup>,25 ares en terres labourables;

Et le surplus en vignes.

Les bâtiments nécessaires à l'établissement de l'école devront être mis à la disposition du ministère le 1<sup>er</sup> septembre 1872 au plus tard.

Le typhus ne cesse malheureusement pas d'être à l'ordre du jour, et le ministre de l'agriculture et du commerce publie à chaque instant de nouvelles instructions ayant pour but d'assurer l'exécution des règlements sanitaires et des prescriptions arrêtées par les inspecteurs généraux qu'il a chargés de se rendre dans les départements.

Les élèves des lycées et des collèges doivent commencer le 1<sup>er</sup> janvier à faire des exercices militaires. Le ministre de la guerre vient de donner des ordres pour que la distribution des armes nécessaires ait lieu.

M. Bertreau, sous-préfet de Saint-Affrique, ancien sous-préfet de Gourdon, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant (Loire-Inférieure).

Un incendie vient de détruire deux maisons à Cahors. Grâce au calme du temps et aux mesures énergiques prises par M. le maire et par M. le brigadier de gendarmerie, homme intelligent et dévoué, on a pu arrêter les progrès de cet incendie qui menaçait de prendre des proportions beaucoup plus considérables.

**Ecole spéciale militaire**

L'instruction pour le concours d'admission en 1872 à l'Ecole spéciale militaire, est déposée à la préfecture (Division des affaires militaires), et aux deux sous-préfectures.

Les candidats, devront se faire inscrire, avant le 1<sup>er</sup> mai prochain, s'ils sont civils, à la préfecture du département, et où ils étudient; et s'ils sont militaires, à la préfecture du département dans lequel ils sont en garnison.

**NÉCROLOGIE**

M<sup>me</sup> LA VICOMTESSE MAISON

Les 1<sup>er</sup> janvier 1872, à midi, au milieu du fracas de notre bruyante capitale, Dieu, comme pour la récompenser de tout le bien qu'elle avait fait sur la terre, rappelait à lui M<sup>me</sup> la vicomtesse Maison.

Hélas! Oui! Pauvres! Pleurez; votre bienfaitrice ne sera plus là pour adoucir vos peines et soulager vos cœurs. Quelle perte douloureuse pour vous et pour tous ceux qui l'ont connue! Consolatrice des affligés, sa parole bienveillante savait noblement donner du courage aux malheureux; sa religion douce et bonne ramenait à la confiance avec une exquise délicatesse. Son cœur la portait toujours où était la douleur pour y donner aux plus désolés la plus sainte espérance.

Pendant sa vie elle prenait plaisir à laisser ignorer tous ses bienfaits; aujourd'hui pourquoi ne pas rappeler ses générosités inconnues. Il n'est pas un jour, où, sans ostentation et sans bruit, M<sup>me</sup> Maison n'allât modestement soigner le malade, encourager le faible et secourir le pauvre. Ah! combien de consolés et de guéris pourraient à Paris, comme dans le Lot attester de sa charité chrétienne.

L'hiver dernier, comme si elle sentait qu'il lui restait peu de temps à donner en ce monde, elle s'oublia pour se dévouer plus que jamais aux autres. Quoique épuisée par les souffrances toujours croissantes de sa longue maladie, elle multiplia ses bonnes œuvres, elle aida sa mère, M<sup>me</sup> la comtesse de Mosbourg dans l'organisation et la direction de l'ambulance de Mercurès. Son zèle redoubla, mais ses forces diminuaient; tristement assoupie sur sa chaise, elle continua pourtant à trouver encore un mot gracieux pour tous ceux qui venaient lui répéter combien on partageait ses douleurs.

Elle était trop bonne pour cette terre, Dieu l'a rapprochée de lui; mais en quittant tant de cœurs auxquels elle a fait du bien, elle laisse de respectueux et fidèles souvenirs.

A. PAGÈS-LECHESNE.

M. L'ABBÉ FEYRET.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, la mort de M. l'abbé Feyret. On vient de nous fournir un peu tardivement quelques détails sur sa vie, qui pourront intéresser nos lecteurs et qui seront d'ailleurs un hommage rendu à la mémoire de ce vénérable ecclésiastique.

M. Jean-Baptiste Feyret naquit à Vers (canton de St-Géry, Lot) le 1<sup>er</sup> novembre 1775. Entraîné par ses sentiments religieux et conduit par l'esprit divin, il entra dans la carrière sacerdotale pendant les premières années de ce siècle, à la suite de l'orage révolutionnaire qui avait éclaté sur la France, lorsque la religion commençait à reflourir dans notre patrie. Il fut le premier prêtre ordonné par Mgr de Grainville, nommé évêque de Cahors en 1802.

Peu de temps après son ordination, M. l'abbé Feyret fut chargé de la paroisse de Flaujac et de celle de St-Cirice. En 1822, Mgr de Grainville, qui estimait à juste titre M. Feyret, l'appela à la cure de St-Urcisse, à Cahors. Pendant quatre ans, il fut obligé de célébrer les cérémonies religieuses de sa paroisse dans la chapelle des cloîtres de la Cathédrale.

En 1826, par les soins et les démarches de M. Feyret, l'église de St-Urcisse, qui était devenue une propriété particulière pendant les désastres de la Révolution française, fut enfin rachetée; elle redevint église paroissiale. Deux

ans plus tard, M. Feyret quitta le diocèse de Cahors, pour passer dans celui de Montauban où il fut nommé curé de St-Julien, près Causade.

M. l'abbé Feyret, bien qu'il n'eût pas reçu une vaste et profonde instruction, possédait très bien la science du sacerdoce. Il a toujours rempli ses fonctions avec zèle, intelligence et dévouement. Très bon confrère, excellent prêtre, il pratiquait fidèlement les vertus sacerdotales. D'un caractère aimable et doux, il était plein de bonté et de franchise.

Depuis plus de 15 ans, son âge avancé l'avait déterminé à quitter les fonctions publiques. Il s'était retiré à Cahors, près de l'église St-Urcisse. C'est là que fortifié par les secours consolants de la religion, il a rendu son âme à Dieu, le 15 décembre 1871, à l'âge de 96 ans.

Les obsèques de M. l'abbé Feyret ont été pompeusement célébrées, le dimanche 17 décembre. Une partie notable des prêtres de Cahors et un nombre considérable de fidèles assistaient à la cérémonie. La plupart des communautés et des confréries de la ville y étaient représentées. Cette solennité funèbre et ce grand concours de personnes ont été un hommage justement mérité par ce bon et digne prêtre.

On nous écrit de Toulouse :

L'Emancipation ayant publié dans son numéro du 26 décembre, un projet de Fédération républicaine des écoles, lequel projet a pris naissance à Grenoble, une protestation de 150 étudiants de la Faculté de Toulouse vient d'être adressée aux journaux de cette ville.

Nous croyons devoir publier cette protestation énergique contre les idées que représente le journal de M. Duportal :

Toulouse, le 28 décembre 1871.

Monsieur le rédacteur,

Nous venons, au nom de nos camarades, vous demander l'insertion de la protestation suivante contre le projet de la Fédération républicaine des Ecoles, émis dans l'Emancipation du 26 courant.

« Le journal l'Emancipation, du 26 décembre, a inséré un manifeste adressé à la jeunesse des Ecoles par cinq étudiants de nos deux facultés, et dont les auteurs, sous prétexte de défendre la République, affirment les doctrines les plus subversives de l'Ordre et de la Loi; leur programme se résume dans cette phrase :

« L'insurrection est le plus saint des devoirs! »

Nous ne pouvons laisser passer cet appel sans y répondre, et notre réponse la voici :

Nous refusons de nous associer aux projets de fédération émis dans le manifeste, et désirons que l'on sache bien que nous repoussons toute solidarité avec ses auteurs et ses adhérents.

(Suivent les signatures.)

**Bulletin commercial**

A cause du mauvais temps la foire de Cahors du 3 janvier a été renvoyée au 13 de ce mois.

MAIRIE DE CAHORS.

Cahors. — Marché du 3 Janvier 1872

Blé.

En vente : 513 hectolitres. — Vendu : 304 hectolitres. — Prix moyen : 26 fr. 18 l'hectolitre.

Mais.

En vente : 255 hectolitres. — Vendu : 127 hectolitres. — Prix moyen : 13 fr. 04 l'hectolitre.

**AVIS.** — M. le Maire de la commune d'Ussel, canton de St-Germain, a l'honneur d'informer le public, que 2 nouvelles foires viennent d'être créées dans cette commune. Elles s'y tiendront les 9 février et 7 septembre de chaque année.

Lorsque ces deux dates concorderont avec un Dimanche, les foires seront tenues le Samedi.

Le Maire, COUTURE (Cyprien).

**Dernières nouvelles**

Service spécial du Journal du Lot

Versailles, 2 janvier.

Les membres du corps diplomatique ont présenté individuellement leurs vœux à M. Thiers qui leur a répondu de la même façon et presque à voix basse. Les années précédentes, c'était le nonce qui

présentait au chef de l'Etat les vœux collectifs du corps diplomatique. Il a été procédé différemment cette fois, à cause de la tension trop directe des rapports existant entre le nonce et d'autres membres du corps diplomatique, notamment M. Nigra.

On a remarqué le soin avec lequel, dans toutes ces réceptions, M. Thiers s'est abstenu de tout ce qui pouvait ressembler à un discours ou à une déclaration politique quelconque. M. Thiers a fait ainsi preuve de sagesse et de tact. Au 1<sup>er</sup> janvier, comme au lendemain de certaines dépêches, c'est le silence qui convient le mieux à la dignité de la France et à ses intérêts.

Les Prussiens s'étonnent naïvement que, la paix signée, nous ne soyons pas des amis pour eux; comme s'ils avaient compté sur notre amitié, ou tout au moins sur notre neutralité, pour l'accomplissement de leurs projets futurs en Europe. Ils ne cachent pas aussi leur surprise de la résurrection morale et physique qui s'accomplit en France sous leurs yeux, et le succès de l'emprunt de deux milliards a été pour eux une vraie révélation de la vitalité de notre pays. Ils suivent avec une attention anxieuse la réorganisation de notre armée, mais il est inexact qu'ils aient fait à ce sujet des observations à notre Gouvernement qui n'aurait d'ailleurs, pu que leur répondre, courtoisement mais fermement, que cela ne les regardait pas.

Nos vainqueurs, aveuglés par leurs triomphes, paraissent, du reste, éprouver sur ce point peu de crainte. Ils comptent, dans tous les cas, sur nos divisions intérieures pour nous empêcher de trouver une alliance sérieuse, sans laquelle toute tentative de revanche serait, de notre part, une entreprise trop risquée.

Il se confirme que le ministre de l'intérieur a envoyé aux préfets des départements occupés une circulaire confidentielle pour leur recommander d'user de tous les moyens en leur pouvoir afin d'éviter le renouvellement d'incidents analogues à ceux qui ont provoqué la dépêche prussienne du 7 décembre.

On m'assure que des négociations sont ouvertes pour l'évacuation de deux nouveaux départements : la Marne et la Haute-Marne. On négocie également, à ce qu'on m'assure, en vue d'étendre les délais pour le paiement des trois derniers milliards, paiement qui, d'après le traité, devrait être terminé en 1874. Or, il semble impossible que la France puisse payer, à partir de 1873, plus de 500 millions par an, sans s'exposer à une crise qu'il n'est pas de l'intérêt bien entendu de la Prusse de provoquer, car elle pourrait avoir des conséquences qui compromettraient sa créance elle-même.

L'Assemblée reprend demain ses séances. Le tirage au sort des bureaux aura lieu probablement jeudi. Le projet de loi sur l'instruction primaire de M. Jules Simon sera sans doute le premier sujet important soumis à leur examen. La majorité se montre décidément très hostile à ce projet, à cause de l'enseignement obligatoire et de ses tendances à l'enseignement laïque.

On croit que la question du retour à Paris viendra en discussion publique la semaine prochaine, si M. Vautrain est élu, mais qu'elle sera retardée de quelques jours, si M. Victor Hugo l'emporte. M. Buisson (de l'Aude) doit lire vendredi son rapport à la commission d'initiative. Ce rapport sera déposé le jour même à l'Assemblée; il est approuvé par la commission.

La nomination de M. Guyot-Montpayroux à la légation d'Athènes, qui semblait décidée ces jours derniers, est redevenue douteuse.

Paris, 2 janvier, 6 h. matin.

Rome, 4<sup>er</sup> janvier.

Hier, sur l'ordre du roi, le général Pralormo, aide-de-camp de S. M., est allé au Vatican féliciter le pape au nom du roi.

Le général a été reçu par le cardinal Antonelli, qui lui a dit que par suite d'une indisposition, le pape ne pouvait pas le recevoir, mais qu'il transmettrait à S. S. ce qu'il était chargé de lui dire de la part du roi.

Le cardinal Antonelli a ensuite prié le général Pralormo de remercier le roi et de lui présenter ses hommages.

Le Prince et la Princesse de Piémont ont reçu des députations du Parlement; les ministres et les dignitaires. Aujourd'hui, les cochers de Rome se sont mis en grève par suite du nouveau règlement municipal.

Hier, il y a eu réception de Romains et d'étrangers au Vatican. Le duc d'Harcourt est venu en train de cérémonie.

Paris, 2 janvier 2 h. 12 soir.

Le Bien Public dit que le Journal Officiel publiera demain une lettre de M. d'Arnim, s'excusant de n'avoir pas assisté hier aux réceptions, parce qu'il ne fait pas encore partie du corps diplomatique français.

Rome, 2. — Le Pape est rétabli de sa légère indisposition.

Londres, 2. — La reine a quitté Sandringham pour aller à Windsor.

**Bourse de Paris.**

Paris, 3 Janvier 1872, soir.

Rente 3 p. %	56,40
— 4 1/2 p. %	81,00
— 5 p. %	91,40

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

**DE CAHORS A LIBOS.**

	Omnibus	Poste	Omnibus
	mité	mité	mité
Cahors — Départ.....	5h10	12h25	5h40
Mercuès.....	5 20	12 47	5 56
Parnac.....	5 43	1 10	6 9
Luzach.....	5 53	1 20	6 17
Castelfranc.....	6 10	1 43	6 36
Puy-l'Evêque.....	6 25	2 1	6 49
Duravel.....	6 37	2 16	6 59
Fumel.....	6 58	2 42	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 4	2 49	7 26

**Prix des places.**

	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.
de Cahors à :			
Libos.....	5.80	4.35	3.20
Puy-l'Evêque.....	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75
Bordeaux.....	20.80	15.35	12.20
Agen.....	10.65	8. »	5.85
Montauban.....	11. »	8. »	6. »
Toulouse.....	16.70	12.30	9.15
Aurillac.....	29.30	21.45	15.50
Paris.....	73.70	55.55	40.55
Cett.....	41.35	30.75	22.70

**DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA**

	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)
LIBOS.	Départs. 1 8h41 9h26 5h19
AGEN.	Arr. .... 9 59 10 28 6 44
	Dép. .... 11 25 11 20 7 »
MONTAUBAN	Arr. .... 1 33 12 43 9 3
	Dép. .... 12 13 3 05 7 57
AGEN.	Arr. .... 1 36 5 11 10 6
	Dép. .... 2 » 6 10 » »
LIBOS.	Arr. .... 3 » 7 36 » »

Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)

**DE CAHORS A PARIS**

	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)
LIBOS.	Départs. 1 8 9 3 3 7 39
	Arr. .... 11 56 5 42 11 25
PÉRIGUEUX.	Dép. .... 1 40 6 10 min'
	Arr. .... 4 31 8 21 2 27
LIMOGES.	Dép. .... 4 55 8 30 2 1
	Arr. .... mi 43 2 38 0 8
ORLÉANS.	Dép. .... mi 55 2 16 40 0
	Arr. .... 3 50 4 39 2 9
PARIS	Dép. .... 1 40 7 45 » »

1872

Etrennes

Librairie

Etrennes

1872

Les demandes seront expédiées de suite dans le Département.

J.-U. CALMETTE A CAHORS

Bien indiquer la nature du besoin, le prix approximatif.

Ordo, Calendriers, Annuaire du Lot, Agendas de poche et de cabinet. Almanachs illustrés et à effeuiller.

Nouveautés illustrées, religieuses, politiques, littéraires, artistiques, etc.

# CALENDRIER DU LOT

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Recueil très complet et très exact, composé de plus de 200 pages.

Chez : MM. Crayssac ; Calmette ; Bourrion ; Godinaud et Girma, libraires à Cahors. — Chez M. Delbos, libraire à Figeac.

Prime d'actualité offerte aux abonnés du Journal du Lot.

## ALBUM PHOTOGRAPHIQUE

# RUINES DE PARIS

COLLECTION

De tous les Monuments et Edifices incendiés et détruits Par la Commune de Paris, accompagnés de notices historiques et descriptives sur chaque sujet — plus — Une vue de Saint-Cloud détruit, et un groupe de fédérés en Frontispice en regard du titre.

Cet Album, dont les épreuves sur beau papier bristol teinté, sont encadrées dans un joli filet, est très-richement relié, doré sur tranches et imprimé sur grand format in 4°. — Il se vend VINGT-HUIT FRANCS dans le commerce. — Cette édition toute spéciale sera délivrée à nos Abonnés seulement :

Au lieu de 28 francs, net, pris dans nos bureaux 16 francs. — Les Abonnés hors la ville auront le port à payer à la réception.

**A VENDRE**

# MAISON

SISE  
RUE DE LA MAIRIE, 6  
A CAHORS

Cette MAISON se compose d'un premier étage divisé en cinq pièces ; d'un deuxième étage composé également de cinq pièces et d'un Balcon couvert ; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.

Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison.

S'adresser à M. Layton, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire, et qui donnera des facilités pour le paiement.

**AVIS**

Le sieur DELTEIL, Louis, forgeron, domicilié aux Roques, commune de St-Vincent, donne connaissance aux viticulteurs qu'il fabrique d'élagueuses de son invention, destinées à couper les branches mortes de la vigne. Cet instrument, par son fini, est supérieur à tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour dans ce but. Le prix de cet instrument est de 10 fr.

Il fabrique aussi les instruments tranchants de toute nature ; tout ce qui se rattache au charonnage et à l'agriculture.

**AVIS**

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

POUR ÉVITER  
**LES CONTREFAÇONS**  
DU  
**CHOCOLAT-MENIER**  
IL EST INDISPENSABLE  
D'EXIGER  
le véritable nom

**TABLEAU DES DISTANCES**  
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour  
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.  
PRIX : 1 FRANC.  
Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

## LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 412 pages..... 1 fr.



**PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!** Guérison prompte et sans trace des chutes, ecchymoses, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

**A. BERGON ET C<sup>ie</sup>**  
Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille, qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se hagent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit. Savoir : Pour la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> tailles, 70 fr. — Pour la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> tailles, 60 fr.

**FLEURS ARTIFICIELLES**

# MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

A l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de succéder, depuis le 1<sup>er</sup> novembre, à Mlle Marie MILLERAT. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.

## Fond d'épicerie

à céder

S'adresser au bureau du Journal.